COMPTES ANNUELS
SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: CIENA LIMITED.....

.....

Forme juridique [1]: Société de droit étranger.....

Adresse : 11ème etage Le barde, Curtain Road.....N° : 20..... Bte : .....

Code postal : EC2A 3NG..... Commune : Londres .....

Pays : Grande-Bretagne.....

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles.....

Pour une société étrangère : adresse de la succursale belge :Avenue du port 86c, boîte 204, 1000 Bruxelles.....

Adresse Internet[2] : http://www.ciena.com .....

Adresse e-mail[2] : .....

Numéro d'entreprise 0476.229.121

DATE 25 /08 /2021 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS en EUROS[3] approuvés par l'assemblée générale du 06/11 /2024

relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 11 / 2022 au 31 / 10/ 2023

Exercice précédent du 01 / 11/ 2021 au 31 / 10 / 2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont** / **ne sont pas**[4] identiques à ceux publiés antérieurement.

Sont joints aux présents comptes annuels : - le rapport de gestion[2]
- le rapport des commissaires[2]

Nombre total de pages déposées : .....

Signature (nom et qualité)

Signature (nom et qualité)

1 Le cas échéant, la mention 'en liquidation' est ajoutée à la forme juridique.
2 Mention facultative.
3 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.
4 Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

MOYLAN, JR., James E., administrateur, 11th Floor,The Bard, 20 Curtain Road , Londres EC2A 3NG, Royaume-Uni.

ROTHENSTEIN, David Marc, administrateur, 11th Floor,The Bard, 20 Curtain Road , Londres EC2A 3NG, Royaume-Uni

LICHTER, Erik Jordan, administrateur, 11th Floor,The Bard, 20 Curtain Road , Londres EC2A 3NG, , Royaume-Uni

LIU, Jiong, administrateur, 11th Floor,The Bard, 20 Curtain Road , Londres EC2A 3NG, , Royaume-Uni

BKL AUDIT LLP, commissaire, 35 Ballards Lane, Londres N3 1 XW, Royaume-Uni.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

POUR UNE SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE : REPRÉSENTANT EN BELGIQUE : LICHTER, Erik Jordan, administrateur, 11th Floor,The Bard, 20 Curtain Road , Londres EC2A 3NG, , Royaume-Uni .....

.....

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels **ont** / **n'ont pas**[*] été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission :

A. La tenue des comptes de la société[**],
B. L'établissement des comptes annuels[**],
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

[*] Biffer la mention inutile.

[**] Mention facultative.

Numéro d'enregistrement : 03330283

CIENA LIMITED

RAPPORT ET COMPTES ANNUELS POUR

L'EXERCICE CLOS LE 28 OCTOBRE 2023

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

Directeurs	Erik Jordan Lichter (nommé le 27 août 2024) Jiong Liu (nommé le 27 août 2024) J E Moylan Jr (démissionnaire le 27 août 2024) D M Rothenstein (démissionnaire le 27 août 2024)
Secrétaire général	Erik Jordan Lichter
Numéro d'enregistrement	03330283
Siège social	11ème étage Le barde 20 Curtain Road Londres EC2A 3NG
Auditeurs indépendants	BKL Audit LLP Comptables agréés et commissaires aux comptes 35 Ballards Lane Londres N3 1XW
Banquiers	J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. S.A. European Bank & Business Center 6 route de Trèves L2633 -Senningerberg Luxembourg R.C.S Luxembourg B10.958
Avocats	Lewis Silkin LLP 5 Chancery Lane Clifford’s Inn Londres EC4A 1BL

SOMMAIRE

	Page
Stratégie fiscale (non auditée)	1
Rapport stratégique	2 - 4
Rapport des directeurs	5 - 6
Déclaration des responsabilités des directeurs	7
Rapport des auditeurs indépendants	8 - 10
État du résultat global	11
État de la situation financière	12 - 13
État des variations des capitaux propres	14
Notes sur les états financiers	15 - 34

STRATÉGIE FISCALE (NON AUDITÉE)
POUR L'EXERCICE CLOS LE 28 OCTOBRE 2023

Introduction
L'objectif de ce document est de se conformer aux exigences des paragraphes 19(2) et 22(2), de l'annexe 19 de la loi de finances britannique de 2016 qui exige que les sociétés qualifiées publient annuellement leur stratégie fiscale.

Cette stratégie est applicable aux membres britanniques qualifiés du groupe Ciena Corporation : Ciena Limited, Ciena Global Distribution Company, Ltd et Ciena Global Products Company Ltd (les sociétés Ciena UK).

Engagement de conformité
Ciena s'engage à se conformer à toutes les lois et réglementations fiscales, ainsi qu'aux exigences en matière de communication d'informations, et ce dans les délais impartis. Cela inclut le versement du montant exact de l'impôt et la divulgation de toutes les informations pertinentes aux autorités fiscales. Ciena utilisera également les incitations et les allégements fiscaux disponibles pour réduire le montant du coût fiscal pour l'entreprise. Ciena fait appel à de grandes entreprises très respectées pour l'assistance technique et la conformité.

Attitude responsable à l'égard de la planification fiscale
En structurant ses activités commerciales, Ciena tiendra compte entre autres facteurs des lois fiscales des pays dans lesquels elle opère, en vue de maximiser la valeur sur une base substantielle pour les actionnaires de Ciena. Toute planification fiscale entreprise aura une substance commerciale et économique et prendra en compte l'impact potentiel sur la réputation et les objectifs plus larges de Ciena. Nous n'entreprendrons pas de planification artificielle.

Approche du risque fiscal
Compte tenu de l'ampleur de nos activités et du volume de nos obligations fiscales, des risques sont inévitablement liés à l'interprétation de lois fiscales complexes. Nous cherchons activement à identifier, évaluer, contrôler et gérer ces risques afin de nous assurer qu'ils restent conformes à nos objectifs. Ciena a une faible tolérance au risque et fait fréquemment appel à des conseillers de haut niveau pour s'assurer que ses obligations en matière de conformité fiscale sont respectées.

Approche constructive de l'engagement avec HMRC
Ciena s'engage auprès de HMRC avec honnêteté, intégrité, respect et équité afin de favoriser une relation positive et professionnelle.

Gouvernance fiscale et gestion des risques
Le contrôle de la fonction fiscale mondiale est assuré par le groupe fiscal mondial de Ciena, situé au siège de l'entreprise. L'administration quotidienne de l'impôt britannique est gérée par la direction locale avec le soutien et la supervision du groupe fiscal mondial. Les questions importantes (y compris la fiscalité, le cas échéant) sont examinées chaque année par un groupe exécutif de cadres supérieurs et par le comité d'audit du conseil d'administration de Ciena.

La stratégie fiscale de Ciena au Royaume-Uni est alignée sur le code de conduite et d'éthique que le conseil d'administration de Ciena a adopté. Le conseil d'administration examine périodiquement le code de conduite et d'éthique de Ciena et le modifie si nécessaire.

Chaque année, la stratégie fiscale britannique sera présentée aux conseils d'administration des sociétés britanniques de Ciena concernées pour qu'ils l'examinent et l'approuvent. La stratégie fiscale britannique a été approuvée pour la dernière fois en septembre 2024.

RAPPORT STRATÉGIQUE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 28 OCTOBRE 2023

Introduction

Les administrateurs présentent le rapport stratégique pour l'exercice clos le 28 octobre 2023.

Revue des affaires

Notre objectif est de présenter un examen équilibré et complet de l'évolution et des performances de notre entreprise au cours de l'année et de sa situation à la fin de l'année. Notre examen est cohérente avec la taille et le niveau de complexité de nos activités et est rédigée dans le contexte des risques et des incertitudes auxquels nous avons été confrontés.

La société continue d'offrir des -services d'assistance avant et après-vente à la société mère. Les honoraires sont perçus en fournissant des services d'installation, de maintenance et d'assistance technique au Royaume-Uni, en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique aux autres filiales. La société agit également en tant que distributeur à risque limité qui achète des produits auprès de la société de distribution mondiale de Ciena et vend ces produits à des tiers et à des parties liées.

Nous considérons que nos principaux indicateurs de performance financière sont ceux qui communiquent la performance financière et la solidité de l'entreprise dans son ensemble, à savoir le chiffre d'affaires, le bénéfice d'exploitation et le bénéfice avant impôts.

Nos plus grands atouts sont notre personnel et notre technologie ; nous nous engageons à avoir le meilleur des deux.

Ciena a maintenu son investissement continu dans une main-d'œuvre hautement qualifiée, une technologie de pointe et une approche d'investissement à long terme, fournissant aux clients des solutions de réseau toujours supérieures et un niveau élevé de service à la clientèle.

Le bénéfice d'exploitation a augmenté de 56,60 millions d'euros (792%) (2022 : 3,29 millions d'euros (85%)). Le chiffre d'affaires a augmenté de 45,55 millions d'euros (30%) (2022: 14,65 millions d'euros 11%), passant de 153,15 millions d'euros en 2022 à 198,70 millions d'euros en 2023.

Les réserves de trésorerie à la date du bilan s'élevaient à 64,79 millions d'euros, soit une augmentation de 59,63 millions d'euros par rapport aux 5,16 millions d'euros de l'année précédente. Les administrateurs ont le plaisir d'annoncer un bénéfice avant impôts de 63,15 millions d'euros.

Pour notre entreprise, les défis lies à l'adaptation au Brexit demeurent et resteront probablement le même à l'avenir, à mesure que le Royaume-Uni et l'UE introduiront de nouvelles législations et technologies coopératives supplémentaires. Nous sommes une entreprise agile, bien positionnée pour s'adapter et mettre en œuvre les changements nécessaires au sein de notre entreprise pour fonctionner efficacement sans l'UE.

Développement et performance de l'entreprise

	52 semaines terminé 28 octobre 2023	52 semaines terminé 29 octobre 2022	52 semaines terminé 30 octobre 2021 (retraité)	52 semaines terminé 31 octobre 2020 (retraité)	52 semaines terminé 2 novembre 2019
Chiffre -d'affaires -€	198,704,800	153,151,922	138,502,329	126,160,867	132,896,354
Croissance/(baisse) du chiffre d'affaires -%	30	11	10	(5)	16
Marge bénéficiaire brute -(%)	3	5	3	3	4
Bénéfice avant impôt - €	63,151,183	7,146,068	3,860,072	3,340,379	4,311,832

Position de l'entreprise

À la fin de la période, les actifs nets s'élevaient à 908 027 378 € (redressé 2022 : 853 743 265 €).

Principaux risques et incertitudes

Nous considérons que nos principaux risques et incertitudes sont de trois ordres, à savoir :

- Notre capacité future à fournir un service de qualité et des solutions de mise en réseau efficacies qui soient compatibles avec les objectifs et à la tolérance au risque de nos clients ; et

- La poursuite de l'innovation et de l'investissement dans nos infrastructures nous permettra de développer et de diversifier nos activités en fournissant des solutions de réseau spécialisées, efficaces et de haute qualité ; et

- Notre adhésion à tous les contrôles réglementaires et aux meilleures pratiques afin d'exploiter et de développer une entreprise mondiale prospère.

Risque de prix, risque de crédit, risque de liquidité et risque de flux de trésorerie

Les activités de l'entreprise l'exposent principalement aux risques financiers liés aux variations des taux de change.

Les principaux instruments financiers de l'entreprise sont les soldes bancaires et les dettes commerciales. L'objectif principal de ces instruments est de financer les opérations de l'entreprise.

L'entreprise continue de maintenir des soldes de trésorerie sains et n'est pas exposée à des risques de liquidité importants. Tous les soldes de trésorerie de l'entreprise sont détenus de manière à obtenir un taux d'intérêt compétitif.

Le risque de liquidité des créanciers commerciaux est géré en veillant à ce que des fonds suffisants soient disponibles pour honorer les montants dus.

L'entreprise a maintenant des débiteurs commerciaux qui donnent lieu à un risque de crédit ; ce risque est bien géré et contrôlé par l'organisation.

Déclaration des administrateurs sur le respect de l'obligation de promouvoir le succès de l'entreprise

Engagement avec les fournisseurs, les clients et autres parties intéressées

L'engagement actif des parties prenantes - clients, fournisseurs, communauté et employés - permettra à Ciena d'atteindre son objectif d'être le fournisseur, l'employeur et le voisin de choix grâce à son programme de responsabilité sociétale d'entreprise.

- Ciena exerce ses activités de manière éthique et socialement responsable, dans le respect de la loi et en assumant la responsabilité de l'impact de ses décisions et de ses activités sur l'environnement, ses employés, ses clients, ses fournisseurs, ses parties prenantes et les communautés au sein desquelles elle opère.

- Ciena s'engage à respecter les principes de la RSE énoncés dans le code de conduite de l'EICC et le Pacte mondial des Nations unies.

- Ciena contrôlera et rendra compte de ses performances en matière de RSE par rapport à des objectifs clairement définis.

Rationalisation des rapports sur l'énergie et le carbone

Au cours de l'exercice financier, les quantités suivantes d'énergie et d'émissions de CO2 correspondantes ont été produites dans le cadre des champs d'application 1 et 2 :

	kWh	**MTCO2e**
Champ d'application 1		
Émissions fugitives des fluids frigorigènes	-	65.96
Champ d'application 2		
L'éctricité	305 077	657,04

Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique :
La lutte contre le changement climatique est une priorité pour nous. L'atténuation des risques climatiques et la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) sont intégrées dans notre planification stratégique à long terme et dans la gestion de nos activités.
Nous sommes en passe d'atteindre notre objectif de neutralité carbone pour l'ensemble de nos activités mondiales d'ici à la fin de l'exercice 2023. Nous nous concentrons sur deux domaines principaux pour décarboniser nos opérations et réduire notre impact :

- Efficacité de nos opérations : Il s'agit notamment de passer aux énergies renouvelables, de réduire la consommation globale d'énergie et les déchets dans le cadre de nos activités, et de promouvoir la durabilité dans notre chaîne d'approvisionnement.
- L'innovation dans nos produits : Il s'agit notamment de concevoir chaque génération successive de nos produits afin d'augmenter la capacité et les performances avec moins d'énergie et d'espace requis, et moins de matériaux, ainsi que de réduire les déchets causés par l'emballage et le traitement en fin de vie de nos produits.

En outre, Ciena est actuellement en train de suivre le processus de validation de l'initiative Science Based Target (SBTi), qui vise à consolider nos objectifs scientifique pour les champs d'application 1, 2 et 3. Ciena a l'intention d'aligner ses pratiques commerciales sur ses ambitions climatiques, en s'inspirant des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat.

Pour respecter notre engagement de neutralité carbone et des futurs objectifs scientifiques, nous avons créé en 2020 un Comité de Pilotage Environnemental (COPILE) interfonctionnel pour assurer la direction et la supervision des initiatives qui soutiennent notre engagement continu à réduire l'impact environnemental de nos activités. Entre autres choses, le COPILE aidera l'équipe de direction à :

- Mettre en œuvre des programmes de développement durable fondés sur des actions dans l'ensemble de notre portefeuille immobilier, de notre chaîne d'approvisionnement et de nos opérations, de nos produits et services mondiaux, de nos achats, de notre marketing, de nos événements et de nos communications.
- Créer des objectifs internes de réduction des émissions pour soutenir les efforts visant à atteindre notre objectif scientifique d'ici 2030.
- Élaborer, mettre en œuvre et contrôler les politiques destinées à promouvoir nos objectifs et nos cibles en matière d'environnement.
- Entreprendre une vaste transformation numérique pour mesurer les changements dans les données d'émissions résultant de la programmation de la durabilité.

Nous avons également mis en place récemment un nouveau comité de direction de durabilité, composé de membres de notre équipe de direction exécutive, qui rendra compte au conseil d'administration de tout ce qui concerne le développement durable et qui prendra les décisions lors de la mise en œuvre de nouvelles initiatives.

L'énergie continue de représenter une part importante de notre profil de GES, en particulier dans nos laboratoires, où nous testons nos produits et fournissons des installations de formation et d'assistance aux clients. Au fur et à mesure que nous développons nos activités, la gestion de l'énergie est essentielle pour réduire notre empreinte en matière d'émissions. Nous prenons des mesures pour réduire nos émissions directes et indirectes, notamment en explorant les pistes suivantes:

- Transition vers l'approvisionnement en énergie renouvelable et la poursuite du développement de l’énergie solaire sur le site.
- L'achat de certificats d'énergie renouvelable, lorsque nous ne sommes pas en mesure d'intégrer directement des énergies renouvelables à bord.
- Mis en œuvre des mesures d'efficacité énergétique telles que l'éclairage à LED et à détecteur de mouvement, les études de retro-commissionnement et la modernisation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation.
- Minimiser l’impact environnemental de nos bâtiments en s'alignant sur les normes LEED.
- L’examen de notre portefeuille immobilier, à la suite de la pandémie, afin de déterminer si tous les actifs physiques sont toujours nécessaires pour soutenir notre activité et nos clients.
- Mis en place d’une programmation global de la gestion des déchets et de l'eau.

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration le et signé en son nom.

.....	.....
Erik Jordan Lichter	**Jiong Liu**
Directeur	Directeur

RAPPORT DES DIRECTEURS RAPPORT DES DIRECTEURS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 28 OCTOBRE 2023

Les administrateurs présentent leur rapport et les comptes annuels pour l'exercice clos le 28 octobre 2023.

Activité principale

La principale activité de la société au cours de l'année a été l'assistance avant et après la vente des produits de multiplexage par fibre optique de la société mère.

La société agit également en tant que distributeur à risque limité qui achète des produits auprès de la société de distribution mondiale de Ciena et vend ces produits à des tiers et à des parties liées.

Résultats et dividendes

Le bénéfice de l'exercice, après impôts, s'élève à 53 203 137 € (2022: 6 292 890 €).

Aucun dividende n'a été versé pendant l'année en cours ou l'année précédente.

Directeurs

Les administrateurs qui ont siégé au cours de l'année sont

J E Moylan Jr (démissionnaire le 27 août 2024)
D M Rothenstein (démissionnaire le 27 août 2024)

Développements futurs

À l'avenir, Ciena Limited agira en tant que distributeur à risque limité qui achète des produits auprès de la société de distribution mondiale de Ciena et vend ces produits à des tiers et à des parties liées. Ciena Limited est également l'entité de marketing, de l'aide à la vente et de l'assistance à la clientèle au Royaume-Uni. Elle commercialise les produits Ciena et fournit une assistance après-vente aux clients sur son territoire local.

Engagement avec les employés

Au cours de l'année, la politique d'information aux employés sur l'entreprise s'est poursuivie par le biais de méthodes médiatiques internes dans lesquelles les employés ont été encouragés à présenter leurs suggestions et leurs points de vue sur les performances de l'entreprise. Des réunions régulières sont organisées entre la direction locale et les employés pour permettre une libre circulation des informations et des idées. Les employés participent directement au succès de l'entreprise par le biais des plans de participation aux bénéfices de la société et sont encouragés à investir dans l'entreprise en participant au plan d'achat d'actions.

Travailleurs handicapés

L'entreprise accorde une attention totale et équitable aux demandes d'emploi émanant de personnes handicapées lorsque les exigences du poste peuvent être satisfaites de manière adéquate par une personne handicapée ou invalide.

En ce qui concerne les employés existants qui sont devenus handicapés, l'entreprise a continué à examiner les moyens de leur fournir un emploi continu dans des conditions normales et de leur fournir une formation, un développement de carrière et une promotion, le cas échéant.

Succursales en dehors du Royaume-Uni

Au cours de l'année, la société a eu des succursales dans les pays suivants : Belgique, France, Allemagne, Italie, Suisse, Pologne, Émirats arabes unis, Pays-Bas et Danemark.

Divulgation d'informations aux auditeurs

Chacune des personnes qui sont administrateurs au moment de l'approbation du présent rapport des administrateurs a confirmé ce qui suit :

- pour autant que l'administrateur le sache, il n'existe aucune information d'audit pertinente dont les auditeurs de la société n'ont pas connaissance, et
- l'administrateur a pris toutes les mesures qui auraient dû être prises en tant qu'administrateur afin d'être au courant de toute information d'audit pertinente et de veiller à ce que les auditeurs de la société soient au courant de cette information.

Auditeurs

La renouvellement du mandat des auditeurs, BKL Audit LLP, sera proposée conformément à l'article 485 de la loi sur les sociétés de 2006 (Companies Act).

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration et signé en son nom.

.....	.....
Jiong Liu	Erik Jordan Lichter
Directeur	Directeur
Date :	Date :

DÉCLARATION DES RESPONSABILITÉS DES ADMINISTRATEURS DÉCLARATION DES RESPONSABILITÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 28 OCTOBRE 2023

Les administrateurs sont responsables de la préparation du rapport stratégique, du rapport de gestion et des comptes annuels conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Le droit des sociétés impose aux administrateurs de préparer des comptes annuels pour chaque exercice. En vertu de cette loi, les administrateurs ont choisi de préparer les comptes annuels conformément à la loi applicable et aux normes comptables du Royaume-Uni (United Kingdom Generally Accepted Accounting Practice), y compris la norme d'information financière 102 "The Financial Reporting Standard applicable in the UK and Republic of Ireland" (norme d'information financière applicable au Royaume-Uni et à la République d'Irlande). En vertu du droit des sociétés, les administrateurs ne doivent approuver les comptes annuels que s'ils sont convaincus qu'ils donnent une image fidèle de la situation de la société et de son bénéfice ou de sa perte pour cette période.

Dans la préparation de ces comptes annuels, les administrateurs sont tenus de :

- choisir des méthodes comptables appropriées pour les comptes annuels de l'entreprise et les appliquer de manière cohérente ;
- faire des jugements et des estimations comptables raisonnables et prudents ;
- indiquer si les normes comptables britanniques applicables ont été suivies, sous réserve de toute dérogation importante divulguée et expliquée dans les comptes annuels ;
- préparer les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, à moins qu'il ne soit inapproprié de présumer que l'entreprise poursuivra ses activités.

Les administrateurs sont responsables de la tenue de registres comptables adéquats, suffisants pour montrer et expliquer les transactions de l'entreprise et divulguer avec une précision raisonnable, à tout moment, la situation financière de l'entreprise, et pour leur permettre de s'assurer que les comptes annuels sont conformes à la loi sur les sociétés (Companies Act) de 2006. Ils sont également responsables de la protection des actifs de l'entreprise et donc de la prise de mesures raisonnables pour la prévention et la détection des fraudes et autres irrégularités.

Les administrateurs sont responsables de la maintenance et de l'intégrité des informations financières et générales figurant sur le site web de l'entreprise. La législation du Royaume-Uni régissant la préparation et la diffusion des comptes annuels et des autres informations incluses dans les rapports des administrateurs peut différer de la législation en vigueur dans d'autres juridictions.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS RAPPORT AUX MEMBRES DE CIENA LIMITED

Avis

Nous avons vérifié les comptes annuels de CIENA LIMITED (la "société") pour l'exercice clos le 28 octobre 2023, qui comprennent l'état du résultat global, l'état de la situation financière, l'état des variations des capitaux propres et les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Le cadre d'information financière qui a été appliqué pour leur préparation est le droit applicable et les normes comptables du Royaume-Uni, y compris la norme d'information financière 102 "The Financial Reporting Standard applicable in the UK and Republic of Ireland" (norme d'information financière applicable au Royaume-Uni et à la République d'Irlande) (United Kingdom Generally Accepted Accounting Practice – UK GAAP).

À notre avis, les comptes annuels :

- donnent une image fidèle de l'état des affaires de la société au 28 octobre 2023 et de ses bénéfices pour l'exercice clos à cette date ;
- ont été correctement préparés conformément aux pratiques comptables généralement admises au Royaume-Uni ; et
- ont été préparés conformément aux exigences de la loi sur les sociétés de 2006.

Base de l'avis

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit (UK) (ISA (UK)) et à la législation applicable. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport consacrée aux responsabilités des auditeurs dans le cadre de l'audit des comptes annuels. Nous sommes indépendants de la société conformément aux exigences éthiques qui s'appliquent à notre audit des comptes annuels au Royaume-Uni, y compris la norme éthique du Financial Reporting Council, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques à l'adresse conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Conclusions relatives à la continuité de l'exploitation

Lors de l'audit des comptes annuels, nous avons conclu que l'utilisation par les administrateurs du principe de continuité d'exploitation dans la préparation des comptes annuels était appropriée.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas identifié d'incertitudes significatives liées à des événements ou des conditions qui, individuellement ou collectivement, pourraient jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date d'autorisation de publication des états financiers.

Nos responsabilités et celles des administrateurs en ce qui concerne la continuité de l'exploitation sont décrites dans les sections correspondantes du présent rapport.

Autres informations

Les autres informations comprennent les informations incluses dans le Rapport Annuel autres que les comptes annuels et le rapport de nos auditeurs sur ceux-ci. Les administrateurs sont responsables des autres informations contenues dans le rapport annuel. Notre avis sur les comptes annuels ne couvre pas les autres informations et, sauf indication contraire explicite dans notre rapport, nous n'exprimons aucune forme de conclusion en terme de certitude à leur sujet. Notre responsabilité est de lire les autres informations et, ce faisant, d'examiner si elles présentent des incohérences significatives avec les comptes annuels ou avec les connaissances que nous avons acquises au cours de l'audit, ou si elles semblent présenter des anomalies significatives. Si nous identifions de telles incohérences matérielles ou des inexactitudes matérielles apparentes, nous sommes tenus de déterminer si cela donne lieu à une inexactitude matérielle dans les comptes annuelseux-mêmes. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons à l'existence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Avis sur d'autres questions prescrites par la loi sur les sociétés de 2006

À notre avis, sur la base des travaux entrepris au cours de l'audit :

- les informations données dans le rapport stratégique et le rapport de gestion pour l'exercice pour lequel les comptes annuels sont préparés sont cohérentes avec les comptes annuels ; et
- le rapport stratégique et le rapport de gestion ont été préparés conformément aux exigences légales applicables.

Questions sur lesquelles nous sommes tenus de faire un rapport par exception

À la lumière de la connaissance et de la compréhension de la société et de son environnement acquises au cours de l'audit, nous n'avons pas relevé d'inexactitudes significatives dans le rapport stratégique ou le rapport de gestion.

Nous n'avons rien à signaler en ce qui concerne les questions suivantes, au sujet desquelles la loi sur les sociétés de 2006 nous oblige à vous faire rapport si, à notre avis

- des registres comptables adéquats n'ont pas été tenus, ou des déclarations adéquates pour notre audit n'ont pas été reçues des succursales que nous n'avons pas visitées ; ou
- les comptes annuels ne sont pas en accord avec les registres comptables et les déclarations ; ou
- certaines informations relatives à la rémunération des administrateurs spécifiées par la loi ne sont pas fournies ; ou
- nous n'avons pas reçu toutes les informations et explications nécessaires à notre contrôle.

Responsabilités des directeurs

Comme expliqué plus en détail dans la déclaration des responsabilités des administrateurs figurant à la page 7, les administrateurs sont responsables de la préparation des comptes annuels et de l'assurance qu'ils donnent une image fidèle, ainsi que du contrôle interne qu'ils jugent nécessaire pour permettre la préparation d'comptes annuels exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur.

Lors de la préparation des comptes annuels, les administrateurs sont responsables de l'évaluation de la capacité de l'entreprise à poursuivre son activité, de la divulgation, le cas échéant, des questions liées à la continuité de l'exploitation et de l'application du principe de continuité de l'exploitation, sauf si les administrateurs ont l'intention de liquider l'entreprise ou de cesser ses activités, ou s'ils n'ont pas d'autre solution réaliste que d'agir ainsi.

Responsabilités des auditeurs pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, et d'émettre un rapport d'audit comprenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais elle ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA (UK) détectera toujours une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou dans leur ensemble, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces comptes annuels.

Les irrégularités, y compris la fraude, sont des cas de non-conformité aux lois et règlements. Nous concevons des procédures conformes à nos responsabilités, décrites ci-dessus, afin de détecter les inexactitudes significatives en ce qui concerne les irrégularités, y compris la fraude. La mesure dans laquelle nos procédures permettent de détecter les irrégularités, y compris la fraude, est détaillée ci-dessous :
- S'informer auprès de la direction sur les litiges et réclamations actuels et potentiels ;
- Examiner les procès-verbaux des réunions des personnes chargées de la gouvernance ;
- Examiner les informations fournies dans les comptes annuels et tester les pièces justificatives afin d'évaluer la conformité avec les lois et règlements applicables ;
- Effectuer des travaux d'audit sur les risques de contournement des contrôles par la direction, notamment en testant l'adéquation des écritures de journal et autres ajustements, en évaluant la justification commerciale des transactions significatives en dehors du cours normal des affaires et en examinant les estimations comptables pour vérifier si elles sont biaisées.

En raison des limites inhérentes à un audit, il existe un risque que nous ne détections pas toutes les irrégularités, y compris celles qui conduisent à une inexactitude significative dans les comptes annuels ou au non-respect de la réglementation. Ce risque est d'autant plus grand que la conformité à une loi ou à un règlement est éloigné des événements et des transactions reflétés dans les comptes annuels, car il est moins probable que nous ayons connaissance de cas de non-conformité. Le risque est également plus grand lorsque les irrégularités sont dues à une fraude plutôt qu'à une erreur, car la fraude implique la dissimulation intentionnelle, la falsification, la collusion, l'omission ou la présentation erronée des faits.

Une description plus détaillée de nos responsabilités en matière d'audit des comptes annuels est disponible sur le site web du Financial Reporting Council à l'adresse suivante : www.frc.org.uk/auditorsresponsibilities. Cette description fait partie de notre rapport d'audit.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS RAPPORT AUX MEMBRES DE CIENA LIMITED (SUITE)

Utilisation de notre rapport

Le présent rapport est destiné uniquement aux membres de la société, en tant qu'organe, conformément au chapitre 3 de la partie 16 de la loi sur les sociétés (Companies Act) de 2006. Notre travail d'audit a été entrepris afin que nous puissions présenter aux membres de la société les questions que nous sommes tenus de leur soumettre dans un rapport d'audit, et à aucune autre fin. Dans toute la mesure permise par la loi, nous n'acceptons ni n'assumons aucune responsabilité envers quiconque autre que la société et ses membres, en tant qu'entité, pour notre travail d'audit, pour le présent rapport ou pour les opinions que nous avons formulées.

Ian Sauderson FCA (Senior Statutory Auditor)
pour et au nom de
BKL Audit LLP
Experts-comptables
Commissaires aux comptes
35 Ballards Lane
Londres
N3 1XW
Date :

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL
POUR L'EXERCICE CLOS LE 28 OCTOBRE 2023

	Note	2023 €	Redressé 2022 €
Chiffre d'affaires	4	198,704,800	153,151,922
Coût des ventes		(193,085,882)	(146,174,673)
Marge brute		5,618,918	6,977,249
Revenus des placements en actifs immobilisés		57,471,903	-
Intérêts et produits assimilés	9	771,352	331,064
Intérêts et charges assimilées	10	(710,990)	(162,245)
Bénéfice avant impôt		63,151,183	7,146,068
Impôt sur les bénéfices	11	(9,948,046)	(853,178)
Bénéfice de l'exercice		53,203,137	6,292,890
Autres éléments du résultat global pour l'année			
Gains actuariels sur le régime de retraite à prestations définies		110,004	682,553
Autres éléments du résultat global pour l'année		110,004	682,553
Total du résultat global pour l'année		53,313,141	6,975,443

Les notes figurant aux pages 15 à 34 font partie intégrante de ces comptes annuels.

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT : 03330283

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 28 OCTOBRE 2023

	Note		28 octobre 2023 €		Redressé 29 octobre 2022 €
Actifs immobilisés					
Immobilisations corporelles	12		7,288,189		3,656,139
Investissements	13		852,738,394		851,764,516
			860,026,583		855,420,655
Actif circulant					
Stocks	14	13,551,761		20,261	
Clients : créances à moins d'un an	15	28,270,861		25,551,182	
Liquidités en banque et en caisse	16	64,792,815		5,160,332	
		106,615,437		30,731,775	
Fournisseurs : dettes à moins d'un an	17	(54,845,598)		(28,822,452)	
Actif net à court terme			51,769,839		1,909,323
Total de l'actif moins le passif à court terme			911,796,422		857,329,978
Fournisseurs : dettes à plus d'un an	18		(1,938,988)		(2,514,544)
Provisions pour risques					
Impôts différés	19	(728,067)		-	
			(728,067)		-
Passif de pension	24		(1,101,989)		(1,072,169)
Actif net			908,027,378		853,743,265
Capital et réserves					
Capital social appelé	20		1,618		1,617
Compte de primes d'émission	21		833,351,751		832,380,780
Autres réserves	21		(23,263)		(23,263)
Compte de profits et pertes	21		74,697,272		21,384,131
			908,027,378		853,743,265

Les comptes annuelsont été approuvés et autorisés à être publiés par le conseil d'administration et ont été signés en son nom par :

.....	.....
Erik Jordan Lichter	**Jiong Liu**
Directeur	Directeur
Date :	Date :

Les notes figurant aux pages 15 à 34 font partie intégrante de ces comptes annuels.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 28 OCTOBRE 2023

	Capital social appelé	Compte de primes d'émission	Autres réserves	Compte de profits et pertes	Total des capitaux propres
	€	€	€	€	€
Au 30 octobre 2021 (retraité)	1,611	739,466,563	(23,263)	14,408,688	753,853,599
Résultat global pour la période					
Bénéfice de l'exercice (retraité)	-	-	-	6,292,890	6,292,890
Gains actuariels sur le régime de pension	-	-	-	682,553	682,553
Total du résultat global pour la période	-	-	-	6,975,443	6,975,443
Apports et distributions aux propriétaires					
Actions émises au cours de la période	6	92,914,217	-	-	92,914,223
Au 29 octobre 2022	1,617	832,380,780	(23,263)	21,384,131	853,743,265
Résultat global de l'exercice					
Bénéfice de l'exercice	-	-	-	53,203,137	53,203,137
Gains actuariels sur le régime de pension	-	-	-	110,004	110,004
Total du résultat global pour l'année	-	-	-	53,313,141	53,313,141
Apports et distributions aux propriétaires					
Actions émises au cours de l'année	1	970,971	-	-	970,972
Au 28 octobre 2023	1,618	833,351,751	(23,263)	74,697,272	908,027,378

Les notes figurant aux pages 15 à 34 font partie intégrante de ces comptes annuels.

NOTES COMPTES ANNUELS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 28 OCTOBRE 2023

1. Informations générales

Ciena Limited est une société privée à responsabilité limitée par actions, enregistrée, domiciliée et constituée en Angleterre et au Pays de Galles. Son siège social est situé au 11ème étage, The Bard, 20 Curtain Rd, Londres EC2A 3NG.

Les principales activités de la société et la nature de ses opérations sont décrites dans le rapport stratégique et le rapport des directeurs.

2. Principes comptables

2.1 Base de préparation des comptes annuels

Les comptes annuels ont été préparés selon la convention du coût historique, sauf indication contraire dans les présentes politiques comptables, et conformément à la norme d'information financière 102, la norme d'information financière applicable au Royaume-Uni et à la République d'Irlande, ainsi qu'à la loi sur les sociétés (Companies Act) de 2006.

La préparation des comptes annuels conformément à la norme FRS 102 nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables de la société (voir note 3).

2.2 Norme d'information financière 102 -- Exemptions réduites en matière de divulgation

Lors de la préparation de ces comptes annuels, la société a bénéficié des exemptions de divulgation suivantes, comme le permet la norme FRS 102 "The Financial Reporting Standard applicable in the UK and Republic of Ireland" (norme d'information financière applicable au Royaume-Uni et à la République d'Irlande) :

- les exigences de la section 3 Présentation des états financiers, paragraphe 3.17(d) ;
- les exigences de la section 7 “Tableau des flux de trésorerie” ;
- les exigences de la section 11 Instruments financiers de base ;
- les exigences de la section 12 “Autres questions relatives aux instruments financiers” ;
- les exigences de la section 26 “Paiement fondé sur des actions” ;
- les exigences de la section 33 “Informations sur les parties liées”.

Ces informations sont incluses dans les comptes annuels consolidés de Ciena Corporation au 28 octobre 2023 et ces comptes annuels peuvent être obtenus auprès du secrétaire général de la société au 7035 Ridge Road, Hanover, MD 21076, USA.

2.3 Exemption de l'établissement d'comptes annuelsconsolidés

La société est une société mère qui est également une filiale incluse dans les comptes annuels consolidés d'un groupe plus large par une entreprise mère qui n'est pas établie en vertu de la legislation d'une partie du Royaume-Uni et qui est donc exemptée de l'obligation de préparer des comptes annuels consolidés en vertu de l'article 401 de la loi sur les sociétés de 2006 (Companies Act 2006).

2.4 Poursuite de l'activité

Au moment de l'approbation des comptes annuels, les administrateurs s'attendent raisonnablement à ce que l'entreprise dispose de ressources suffisantes pour poursuivre son activité dans un avenir prévisible. Les administrateurs continuent donc d'adopter la méthode comptable de la continuité de l'exploitation pour préparer les comptes annuels.

2. Principes comptables (suite)

2.5 Conversion des devises étrangères

Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la société est l'euro.

Transactions et soldes

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change au comptant à la date des transactions.

À la fin de chaque période, les éléments monétaires en monnaie étrangère sont convertis au taux de clôture. Les éléments non monétaires évalués au coût historique sont convertis en utilisant le taux de change à la date de la transaction et les éléments non monétaires évalués à la juste valeur sont évalués en utilisant le taux de change lorsque la juste valeur a été déterminée.

2. Principes comptables (suite)

2.6 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé hors TVA et représente une majoration fixe des coûts encourus par la société, qui sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.
La société fournit une assistance avant et après la vente des produits de multiplexage par fibre optique de la société mère. Cela implique la fourniture de services administratifs et de soutien à l'échelle de l'Europe et du Moyen-Orient. Toutes les dépenses, à l'exception du financement, sont classées dans le coût des ventes et sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

La société agit également en tant que distributeur à risque limité qui achète des produits auprès de la société de distribution mondiale de Ciena et vend ces produits à des tiers. Le chiffre d'affaires est réparti entre les obligations de performance sur la base du “Standalone Selling Price” (“SSP”). Le SSP reflète le prix auquel nous nous attendons à vendre ce produit ou service sur une base autonome au début du contrat et que nous nous attendons à recevoir pour les produits ou services promis. Le SSP est estimé pour chaque obligation de prestation distincte, et sa détermination peut nécessiter l'exercice d'un jugement. La meilleure preuve du SSP est le prix observable d'un produit ou d'un service lorsque nous vendons les produits séparément dans des circonstances et à des clients similaires. Dans les cas où le SSP n'est pas directement observable, nous le déterminons en utilisant des informations qui peuvent inclure les conditions du marché et d'autres données observables.

Nous faisons preuve de jugement pour déterminer le prix de la transaction, car nous pouvons être amenés à estimer des contreparties variables lorsque nous déterminons le montant du chiffre d'affaires à comptabiliser. La contrepartie variable peut inclure divers programmes de rabais, de marketing coopératif et d'autres programmes incitatifs que nous offrons à nos distributeurs, partenaires et clients. Pour déterminer le montant des recettes à comptabiliser, nous estimons l'utilisation prévue de ces programmes, en appliquant la valeur attendue ou l'estimation la plus probable, et nous mettons à jour l'estimation à chaque période de rapport lorsque les données sur l'utilisation réelle deviennent disponibles. Nous prenons également en compte tout droit de retour du client et tout paiement réel ou potentiel de dommages-intérêts liquidés, de pénalités contractuelles ou similaires, ou d'autres réclamations pour défaut de performance ou retard dans la détermination du prix de la transaction, le cas échéant.
Lorsque le transfert de contrôle est jugé étalé dans le temps pour les contrats d'installation et de services professionnels, nous appliquons la méthode des intrants pour déterminer le montant des produits à comptabiliser au cours d'une période donnée. En utilisant cette méthode, nous comptabilisons les produits sur la base du rapport entre les coûts réels encourus à ce jour et le total des coûts estimés qui devraient être encourus. Le chiffre d'affaires relatif à l'abonnement et à la maintenance des logiciels est comptabilisé au prorata de la période au cours de laquelle les services sont rendus.

2.7 Contrats de location simple : l'entreprise en tant que preneur

Les loyers versés dans le cadre de contrats de location simple sont imputés au compte de résultat sur une base linéaire pendant la durée du contrat de location.

2.8 Revenus d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2. Principes comptables (suite)

2.9 Coûts d'emprunt

Tous les coûts d'emprunt sont comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.10 Pensions

Avantages du personnel

L'entreprise gère un régime à cotisations définies pour ses employés. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite dans le cadre duquel la société verse des cotisations fixes à une entité distincte. Une fois les cotisations versées, l'entreprise n'a plus d'obligation de paiement.

Les cotisations sont comptabilisées en tant que charges dans le compte de résultat lorsqu'elles sont dues. Les montants non payés sont inscrits au passif de l'état de la situation financière dans les comptes de régularisation. Les actifs du plan sont détenus séparément de la société dans des fonds administrés de manière indépendante.

Prestations de retraite

La société gère un régime à prestations définies pour certains employés. Un régime à prestations définies définit la prestation de retraite que le salarié recevra au moment de son départ à la retraite. Cette prestation dépend généralement de plusieurs facteurs, dont l'âge, l'ancienneté et la rémunération. Un régime à prestations définies est un régime de retraite qui n'est pas un régime à cotisations définies.

Le passif comptabilisé dans l'état de la situation financière au titre du régime à prestations définies est la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture (le cas échéant), à partir desquels les obligations doivent être réglées.

La juste valeur des actifs du régime est évaluée conformément à la hiérarchie des justes valeurs de la norme FRS102 et à la politique de l'entreprise en matière d'actifs détenus de manière similaire. Cela inclut l'utilisation de techniques d'évaluation appropriées.

Le coût du régime à prestations définies, comptabilisé en résultat en tant que coût du personnel, sauf s'il est inclus dans le coût d'un actif, comprend :

a) l'augmentation du passif net au titre des prestations de retraite résultant des services rendus par les salariés au cours de l'exercice ; et

b) le coût des introductions de régimes, des changements de prestations, des réductions et des règlements.

Le coût financier net est calculé en appliquant le taux d'actualisation au solde net de l'obligation au titre des prestations définies et à la juste valeur des actifs du régime. Ce coût est comptabilisé dans le compte de résultat en tant que "charge financière".

Le régime de retraite à prestations définies n'est pas financé.

2. principes comptables (suite)

2.11 -Paiements fondés sur des actions

La société mère ultime a émis des options sur actions et des unités d'actions restreintes à l'intention de certains employés de cette société. Celles-ci sont évaluées à leur juste valeur et comptabilisées en tant que charge dans le compte de résultat, avec une augmentation correspondante des capitaux propres. La juste valeur des unités d'actions restreintes a été estimée à la date de l'octroi en utilisant un marché boursier externe à cette date. La juste valeur des options sur actions a été estimée à la date d'attribution en utilisant la méthode Black-Scholes La juste valeur sera comptabilisée en tant que charge dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits. La charge est ajustée chaque année pour refléter le niveau attendu et réel d'acquisition des droits.

2.12 Impôts courants et différés

La charge fiscale de l'exercice comprend l'impôt courant et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé dans le résultat, sauf si une charge attribuable à un élément de produit ou de charge comptabilisé en tant qu'autre résultat global ou à un élément comptabilisé directement dans les capitaux propres est également comptabilisée dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, respectivement.

La charge d'impôt sur les bénéfices est calculée sur la base des taux d'imposition et des lois qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture des comptes dans les pays où la société exerce ses activités et génère des revenus.

L'impôt différé n'est pas comptabilisé sur les -paiements fondés sur des actions en -raison de l'incertitude de l'exercice futur et de la volatilité du prix de l'action.

2.13 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles selon le modèle du coût sont comptabilisées au coût historique moins l'amortissement cumulé et les éventuelles pertes de valeur cumulées. Le coût historique comprend les dépenses directement attribuables à la mise en place de l'actif à l'endroit et dans l'état nécessaires pour qu'il puisse fonctionner de la manière prévue par la direction.

Les amortissements sont comptabilisés de manière à répartir le coût des actifs moins leur valeur résiduelle sur leur durée de vie utile estimée, en utilisant la -méthode linéaire.

Les amortissements sont calculés sur la base suivante :

Biens en location à court terme	- Base linéaire sur la durée du bail
Installations et machines	- Linéaire 20 % -25

Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et les méthodes d'amortissement des actifs sont examinées et ajustées de manière prospective si nécessaire, ou s'il existe une indication d'un changement significatif depuis la dernière date de rapport.

Les gains et les pertes sur les cessions sont déterminés en comparant le produit à la valeur comptable et sont comptabilisés dans le compte de résultat.

2. Principes comptables (suite)

2.14 Évaluation des investissements

Les participations dans les filiales sont initialement évaluées à leur coût, puis à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur. Les investissements sont soumis à un test de dépréciation à chaque date de clôture et toute perte de valeur ou reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans le compte de résultat.

Une filiale est une entité contrôlée par l'entreprise. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

2.15 Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, à savoir le prix de vente estimé moins les coûts d'achèvement et de vente. Le coût est basé sur le coût d'achat sur une base moyenne pondérée. Les travaux en cours et les produits finis comprennent la main-d'œuvre et les frais généraux imputables.

À chaque date de clôture, les stocks sont soumis à un test de dépréciation. Si les stocks sont dépréciés, leur valeur comptable est ramenée à leur prix de vente diminué des coûts d'achèvement et de vente. La perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans le compte de résultat.

2.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les liquidités sont représentées par l'encaisse et les dépôts auprès d'institutions financières remboursables sans pénalité avec un préavis ne dépassant pas 24 heures. Les équivalents de trésorerie sont des placements très liquides dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition et qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie avec un risque négligeable de changement de valeur.

2. Principes comptables (suite)

2.17 Dettes financières

Actifs financiers de base
Les actifs financiers de base, qui comprennent les montants dus par les entreprises du groupe, les produits à recevoir et les autres débiteurs, sont initialement évalués au prix de transaction, y compris les coûts de transaction, et sont ensuite comptabilisés au coût amorti, c'est-à-dire au prix de transaction moins les montants réglés et moins les éventuelles pertes de valeur.

Dépréciation d'actifs financiers
Les actifs financiers sont évalués à la date de clôture de chaque rapport pour déterminer s'ils présentent des indicateurs de dépréciation.

Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe des preuves objectives que, suite à un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier, les flux de trésorerie futurs estimés ont été affectés. La perte de valeur est comptabilisée en résultat.

S'il y a une diminution de la perte de valeur résultant d'un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur, celle-ci est reprise. La reprise est telle que la valeur comptable actuelle n'excède pas ce qu'elle aurait été si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée auparavant. La reprise de la dépréciation est comptabilisée en résultat.

Décomptabilisation d'actifs financiers
Les actifs financiers ne sont décomptabilisés que lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent ou sont réglés, ou lorsque l'entreprise transfère l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété à une autre entité.

Classification des dettes financières
Les dettes financières et les instruments de capitaux propres sont classés en fonction de la substance des accords contractuels conclus. Un instrument de capitaux propres est un contrat qui met en évidence un intérêt résiduel dans les actifs de l'entreprise après déduction de tous ses passifs.

Dettes financières de base
Les dettes financières de base, y compris les dettes commerciales, les dettes envers les entreprises du groupe, les autres dettes et les charges à payer, sont initialement comptabilisés au prix de la transaction et ensuite évalués au coût amorti, c'est-à-dire au prix de la transaction diminué des montants réglés.

Décomptabilisation des dettes financières
Les dettes financières sont décomptabilisés lorsque, et seulement lorsque, les obligations contractuelles de l'entreprise sont acquittées, annulées ou expirent.

2. Principes comptables (suite)

2.18 Instruments financiers

La société a choisi d'appliquer les dispositions de la section 11 "Instruments financiers de base" de la norme FRS 102 à tous ses instruments financiers.

L'entreprise a choisi d'appliquer les dispositions relatives à la comptabilisation et à l'évaluation de la norme IFRS 9 Instruments financiers (telle qu'adoptée par le UK Endorsement Board) avec les obligations d'information des sections 11 et 12 et les autres obligations de présentation de la norme FRS 102.

Les instruments financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière de la société lorsque celle-ci devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs et les dettes financières sont compensés, les montants nets étant présentés dans les états financiers, lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il existe une intention de régler sur une base nette ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2.19 Accumulation des congés payés

Un passif est comptabilisé à hauteur des droits à congés payés non utilisés qui sont accumulés à la date du rapport et reportés sur des périodes futures. Ce passif est évalué au coût salarial non actualisé des futurs droits à congés payés accumulés à la date de clôture.

2.20 Provisions pour risques

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'un événement s’est produit qui donne à l’entreprise une obligation légale ou implicite dont il est probable qu’elle devra être reglée par un transfert d’avantages économiques, et qu’une estimation fiable du montant de l’obligation peut être effectuée.

Les provisions sont évaluées à la meilleure estimation du montant nécessaire à l'extinction de l'obligation, en tenant compte des risques et des incertitudes qui y sont liés.

Les augmentations de provisions sont généralement comptabilisées en tant que charges dans le compte de résultat.

3. Jugements lors de l'application des méthodes comptables et principales sources d'incertitude en matière d'estimation

Dans l'application des principes comptables de l'entreprise, les administrateurs sont tenus de faire des jugements, des estimations et des hypothèses sur la valeur comptable des actifs et des passifs qui ne sont pas facilement identifiables à partir d'autres sources. Les estimations et les hypothèses associées sont basées sur l'expérience historique et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées en permanence. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée lorsque la révision n'affecte que cette période, ou dans la période de la révision et les périodes futures lorsque la révision affecte à la fois la période en cours et les périodes futures.

Le calcul actuariel du régime de retraite à prestations définies sans capitalisation nécessite la formulation d'hypothèses concernant les taux de mortalité des membres, le taux d'actualisation et le taux d'inflation à utiliser.

4. Chiffre d'affaires

La répartition du chiffre d'affaires est attribuable à l'activité principale de l'entreprise, qui est générée au Royaume-Uni, dans les pays européens et en Amérique du Nord, comme le montre l'analyse ci-dessous.

Analyse du chiffre d'affaires par pays de destination :

	2023 €	Redressé 2022 €
Royaume-Uni	105,261,659	1,696,987
Pays d'Europe	6,923,571	-
Amérique du Nord	86,519,570	151,454,935
	198,704,800	153,151,922

5. Bénéfice d'exploitation

Le bénéfice d'exploitation est indiqué après imputation :

	2023 €	2022 €
Différences de change	690,153	(532,156)

6. Rémunération des auditeurs

Au cours de l'année, la société a obtenu les services suivants des auditeurs de la société et de leurs associés :

	2023 €	2022 €
Honoraires des auditeurs de la société et de leurs associés pour l'audit des comptes annuelsde la société	52,795	37,355

7. Salariés

Les dépenses de personnel ont été les suivantes :

	2023 €	2022 €
Salaires et traitements	82,968,353	74,579,884
Coûts de la sécurité sociale	13,951,124	14,000,864
Coût du régime à prestations définies	96,187	55,636
Coût du régime à cotisations définies	3,755,589	3,492,760
	100,771,253	92,129,144

Les indemnités de licenciement versées ou engagées pour l'année s'élèvent à 2 372 723 € (2022 : 1 030 17 €).
- Les paiements
fondés sur des actions versés -aux salariés pour l'exercice s'élèvent à 7 253 820 € (2022 : 5 614 944 €)

Le nombre mensuel moyen d'employés, y compris les directeurs, au cours de l'année a été le suivant :

	2023 Non.	2022 Non.
Personnel de vente, de soutien et administratif	778	620

8. Revenus des placements

	2023 €	2022 €
Dividendes reçus de filiales	57,471,903	-
	57,471,903	-

9. Intérêts à recevoir

	2023 €	2022 €
Intérêts du groupe à recevoir	771,352	331,064
	771,352	331,064

10. Intérêts et charges assimilées

	2023 €	2022 €
Autres intérêts d'emprunt à payer	826	1,044
Prêts d'entreprises du groupe	71,271	137,763
Autres intérêts à payer	638,893	23,438
	710,990	162,245

11. Fiscalité

	2023 €	2022 €
Impôt sur les sociétés		
Impôt courant sur les bénéfices de l'exercice	1,423,455	13,299
Ajustements au titre des périodes précédentes	4,205,957	(14,511)
	5,629,412	(1,212)
Impôts étrangers		
Impôt étranger sur le revenu de l'année	3,391,520	447,896
	3,391,520	447,896
Total de l'impôt courant	9,020,932	446,684
Impôts différés		
Origine et inversion des différences temporelles	927,114	406,494
Total des impôts différés	927,114	406,494
Impôt sur le résultat des activités ordinaires	9,948,046	853,178

11. Fiscalité (suite)

Facteurs influençant la charge fiscale pour l'année/période

L'impôt calculé pour l'année est inférieur (2022 -inférieur) au taux normal de l'impôt sur les sociétés au Royaume-Uni, qui est de 22,52 % (2022 -19,00 %). Les différences sont expliquées ci-dessous :

	2023 €	2022 €
Résultat des activités ordinaires avant impôts	63,151,183	7,146,068
Bénéfice des activités ordinaires multiplié par le taux normal de l'impôt sur les sociétés au Royaume-Uni, soit 22,52 % (2022 -19,00 %).	14,220,260	1,357,753
Effets de :		
Dépenses non déductibles fiscalement, autres que l'amortissement et la dépréciation du goodwill	-	308,541
Déductions pour amortissement de l'année/de la période en sus de l'amortissement	(36,971)	(176,473)
Taux d'imposition plus élevé sur les revenus provenant de l'étranger	517,925	(309,998)
Ajustements de la charge fiscale pour les périodes antérieures	2,513,824	(16,767)
Taxe supplémentaire	2,951,481	-
Variations des provisions entraînant une augmentation (diminution) de la charge fiscale	92,051	98,562
Dividendes de sociétés étrangères	(10,105,170)	-
Allégement de la double imposition	(810,127)	-
Déduction fiscale résultant de l'exercice d'options de salariés	(1,210,968)	(1,223,525)
Charges non déductibles fiscalement -Charges liées aux paiements fondés sur des actions	1,802,413	815,653
Différence de change	13,328	(568)
Charge fiscale totale pour l'année/période	9,948,046	853,178

Facteurs susceptibles d'affecter les charges fiscales futures

Il n'y a pas de facteurs susceptibles d'affecter les charges fiscales futures.

12. Immobilisations corporelles

	Biens en location à court terme €	Installations et machines €	Total €
Coût ou évaluation			
Au 30 octobre 2022	3,092,051	12,723,393	15,815,444
Additions	3,684,614	2,125,280	5,809,894
Cessions	(1,870,962)	(1,829,013)	(3,699,975)
Au 28 octobre 2023	4,905,703	13,019,660	17,925,363
Amortissement			
Au 30 octobre 2022	2,680,197	9,479,108	12,159,305
Charge de l'exercice sur les actifs détenus	236,206	807,024	1,043,230
Cessions	(1,870,962)	(694,399)	(2,565,361)
Au 28 octobre 2023	1,045,441	9,591,733	10,637,174
Valeur comptable nette			
Au 28 octobre 2023	3,860,262	3,427,927	7,288,189
Au 29 octobre 2022	411,854	3,244,285	3,656,139

13. Investissements en immobilisations

	Investissements dans les filiales €
Coût ou évaluation	
Au 30 octobre 2022	851,764,516
Additions	973,878
Au 28 octobre 2023	852,738,394

13. Investissements en immobilisations (suite)

Entreprises filiales

Les entreprises suivantes étaient des filiales de la société :

Nom	Siège social	Classe d'actions	Holding
Ciena Spain S.L.	Calle Pinar (Ed Regus Pinar), 5, 28006 Madrid, Espagne	Ordinaire	100%
Ciena Global Products Company, Ltd.	43 Worship Street, Londres, Royaume-Uni, EC2A 2DX	Ordinaire	100%
Ciena Israel Ltd.	94A Igal Alon St. Tel Aviv 6789155. Israël	Ordinaire	100%
Ciena Comm Guatemala SA	Diagonal 6, 1065 -Zona 10 Centro Gerencial Las Margaritas Torre 1 Nivel 16, Guatemala	Ordinaire	100%
Ciena Australia Pty. Ltd	3/1 Innovation Rd, Macquarie Park NSW 2113, Australie	Ordinaire	100%
Ciena (Asia) Limited	Unité D, 16/F 169 Electric Road North Point Hong Kong Chine	Ordinaire	100%
Ciena Comm (Malaysia) Sdn.Bhg.	Niveau 21, The Gardens South Tower, Mid Valley City, Lingkaran Syed Putra, 59200 Kuala Lumpur, Malaisie	Ordinaire	100%
Ciena Comm Japan Co, Ltd.	PACIFIC CENTURY PLACE MARUNOUCHI, 26F, 1 -Chome111 -Marunouchi, Chiyoda City, Tokyo 1000005-, Japon	Ordinaire	100%
Ciena US Holding I, LLC	251 Little Falls Dr. Wilmington, DE 19808 États-Unis	Ordinaire	100%
Ciena US Holding III, LLC	251 Little Falls Dr. Wilmington, DE 19808 États-Unis	Ordinaire	100%
Ciena Canada, ULC	1800510 -West Georgia Street, Vancouver BC V6B 0M3 Canada	Ordinaire	100%
Ciena Communications Brasil Ltd.	Av. Chucri Zaidan,	Ordinaire	100%

	1240 -Chácara Santo Antônio (Zona Sul), São Paulo -SP, -04711130, Brésil		
Yun Jie Business Information Consulting (Shanghai) Co, Ltd	Unit 815, 8/F (actuellement 7/F), No. 66 Huayuan Shiqiao Road, Chine (Shanghai)	Ordinaire	100%

Nom	Siège social	Classe d'actions	Holding
Ciena Norway AS	Kristian Augusts gate 13, 0164 OSLO, Norvège	Ordinaire	100%

14. Stocks

	28 octobre 2023 €	29 octobre 2022 €
Produits finis et produits destinés à la revente	13,551,761	20,261
	13,551,761	20,261

15. Débiteurs

	28 octobre 2023 €	29 octobre 2022 €
Créances commerciales	14,169,355	992,037
Dettes envers les sociétés du groupe	153,711	18,119,071
Autres débiteurs	715,905	3,844,281
Comptes de régularisation	13,231,890	2,396,746
Impôts différés	-	199,047
	28,270,861	25,551,182

16. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	28 octobre 2023 €	29 octobre 2022 €
Liquidités en banque et en caisse	64,792,815	5,160,332
	64,792,815	5,160,332

17. Créanciers : Dettes à moins d'un an

	28 octobre 2023 €	29 octobre 2022 €
Créanciers commerciaux	4,473,736	7,688,768
Dettes envers les entreprises du groupe	14,305,830	555,847
Impôt sur les sociétés	4,332,207	-
Autres impôts et sécurité sociale	12,334,718	4,398,569
Autres créanciers	925,144	844,639
Comptes de régularisation	18,473,963	15,334,629
	54,845,598	28,822,452

18. Fournisseurs : Dettes à plus d'un an

	28 octobre 2023 €	29 octobre 2022 €
Autres créanciers	1,922,717	2,514,544
Comptes de régularisation > 1 an	16,271	-
	1,938,988	2,514,544

19. Impôts différés

	2023 €	2022 €
Au début de l'année	199,047	605,541
Imputé au compte de résultat	(927,114)	(406,494)
A la fin de l'année	(728,067)	199,047

19. Impôts diiférés (suite)

Le solde de l'imposition différée se décompose comme suit :

	28 octobre 2023 €	29 octobre 2022 €
Déductions pour amortissement accéléré	(870,057)	77,825
Autres différences temporelles	141,990	121,222
	(728,067)	199,047

20. Capital social

	28 octobre 2023 €	29 octobre 2022 €
Attribuées, appelées et entièrement payées		
1 013 (2022 1 -012) Actions ordinaires de 1,00 £ chacune	1,618	1,617

Droits sur les actions ordinaires
Les actions ordinaires de la société, qui ne donnent pas droit à un revenu fixe, donnent chacune droit à une voix lors des assemblées générales de la société.

Les actions suivantes ont été émises au cours de l'exercice et de l'exercice précédent en échange du transfert d'investissements dans diverses filiales précédemment détenues par d'autres sociétés du groupe :

Le 31 décembre 2022, la société a émis une action ordinaire de 1 £ pour un montant total de 859 756 £.

21. Réserves

Compte de primes d'émission

Le compte de primes d'émission représente l'excédent du prix d'émission sur la valeur nominale des actions émises.

Autres réserves

Réserve de change historique.

Compte de profits et pertes

Bénéfice et perte cumulés, nets des distributions aux propriétaires.

22. -Paiements fondés sur des actions

Au cours de l'exercice clos le 28 octobre 2023, la société a conclu des accords de paiement fondés sur des actions, qui sont décrits ci-dessous.

Unités d'actions restreintes

Une unité d'action restreinte est une attribution d'actions qui permet au détenteur de recevoir des actions ordinaires de Ciena Corporation au fur et à mesure que l'unité est acquise. Les attributions d'unités d'actions restreintes en circulation de Ciena sont soumises à des -conditions d'acquisition basées sur le service et/ou à des conditions d'acquisition basées sur la performance. Les attributions soumises à des conditions de service sont généralement acquises par incréments sur une période de quatre ans. Les attributions soumises à des conditions d'acquisition fondées sur les performances exigent la réalisation de certains critères ou objectifs de performance, financiers ou autres, comme condition d'acquisition ou d'accélération de l'acquisition de ces attributions.

Les unités d'actions restreintes sont remises aux bénéficiaires au moment où elles sont acquises.

23. Passifs éventuels

L'entreprise fait l'objet de contrôles fiscaux de la part de HM Revenue & Customs pour l'exercice 2022. Les administrateurs prennent conseil auprès de professionnels et s'efforcent de résoudre la situation avec HM Revenue & Customs. À ce stade des contrôles, les administrateurs ne croient pas qu'il soit possible de conclure avec certitude qu'un impôt supplémentaire sera exigible ou que le montant de cet impôt sera exigible. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée pour cet impôt au 28 octobre 2023, ni pour les intérêts et pénalités qui pourraient devenir exigibles.

24. Engagements de pension

L'entreprise gère un régime de retraite à cotisations définies pour tous les employés qualifiés. Les actifs du régime sont détenus séparément de ceux de la Société dans un fonds administré de manière indépendante. Des cotisations d'un montant total de 549 899 € (2022 : 436 632 €) étaient payables au fonds à la date de clôture et sont incluses dans les dettes

L'entreprise gère un régime de retraite à prestations définies.

L'entreprise s'est engagée à fournir une pension à prestations définies à certains de ses employés à l'étranger.

Les prestations de retraite sont entièrement non financées. L'obligation est donc financée par les réserves de l'entreprise plutôt que par un plan administré séparément.

Réconciliation de la valeur actuelle des engagements du régime :

	28 octobre 2023 €	29 octobre 2022 €
Réconciliation de la valeur actuelle des engagements du régime		
Au début de l'année	1,072,169	1,676,123
Coût des services rendus au cours de l'exercice	96,187	55,636
Coût des intérêts	43,637	22,963
(Gains)/pertes actuariels	(110,004)	(682,553)
A la fin de l'année	1,101,989	1,072,169

	28 octobre 2023 €	29 octobre 2022 €
Valeur actuelle des engagements du régime	(1,101,989)	(1,072,169)
Passif net au titre du régime de retraite	(1,101,989)	(1,072,169)

24. Engagements de pension (suite)

Les montants comptabilisés en résultat sont les suivants :

	28 octobre 2023 €	29 octobre 2022 €
Coûts de pension du personnel à prestations définies	96,187	55,636
Intérêts sur l'obligation	43,637	22,963
Total	139,824	78,599

Principales hypothèses actuarielles à la date du rapport (exprimées en moyennes pondérées) :

	2023 %	2022 %
Taux d'actualisation	4.56	4.07
Augmentations salariales futures	2.60	2.60
Augmentations futures des pensions	1.75	1.75
Taux de mortalité		
- pour un homme âgé de 65 ans aujourd'hui	20.76	20.61
- à 65 ans pour un homme âgé de 45 ans aujourd'hui	23.49	23.36
- pour une femme âgée de 65 ans aujourd'hui	24.16	24.04
- à 65 ans pour une femme âgée de 45 ans aujourd'hui	26.36	26.26

25. Engagements en matière de contrats de location simple

Au 28 octobre 2023, la société avait des paiements minimaux futurs à effectuer au titre de contrats de location simple non résiliables pour chacune des périodes suivantes :

	28 octobre 2023 €	29 octobre 2022 €
Au plus tard 1 an	1,822,739	1,699,396
Plus d'un an et pas plus de 5 ans	3,372,711	547,789
Plus de 5 ans	47,106	245,585
	5,242,556	2,492,770

26. Transactions avec les parties liées

Dans la mesure du possible, l'entreprise a profité de l'exemption conférée par la section 33.1A de la FRS 102 de l'obligation de divulguer les transactions avec d'autres entreprises du groupe détenues à 100 %.

27. Partie contrôlante

L'entreprise mère immédiate est Ciena Global Holding LP, constituée en Écosse, et l'entreprise mère ultime et la partie contrôlante est Ciena Corporation, constituée aux États-Unis et cotée à la bourse de New York. Il s'agit du plus petit et du plus grand groupe pour lequel des comptes consolidés sont préparés, y compris pour Ciena Limited. Des copies des comptes annuels consolidés de Ciena Corporation peuvent être obtenues auprès du secrétaire général de la société à 7035 Ridge Road, Hanover, MD 21076, États-Unis.

28. Événements postérieurs à la clôture du bilan

En décembre 2023, les administrateurs ont adopté une résolution spéciale visant à annuler la prime d'émission pour un montant de 833 000 000 £ et à la transférer au compte de résultat à la suite de l'adoption d'une déclaration de solvabilité, la rendant ainsi distribuable.

CIENA LIMITÉE

ANNEXE AUX COMPTES DÉTAILLÉS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 28 OCTOBRE 2023

N°		C-cap

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 200

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	1,5	1,0	0,5
Temps partiel	1002			
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	1,5	1,0	0,5
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	2.712	1.816	896
Temps partiel	1012			
Total	1013	2.712	1.816	896
Frais de personnel				
Temps plein	1021	421.239,00		
Temps partiel	1022			
Total	1023	421.239,00		
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	480,00		

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	2,0	1,0	1,0
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	3.464	1.720	1.744
Frais de personnel	1023	386.769,00		
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	500,00		

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	1		1,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1		1,0
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1		1,0
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201	1		1,0
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	1		1,0
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205			
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210			
Contrat à durée déterminée	211			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			

SORTIES

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	1		1,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	1		1,0
Contrat à durée déterminée	311			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340			
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342	1		1,0
Autre motif	343			
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants	350			

N°		C-cap

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	